

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1879.

Prorogation du mode de comptabilité à suivre pour la gestion provisoire des lignes d'Ostende à Armentières et de Furnes à Dunkerque (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

Peu d'observations ont été présentées sur le projet de loi portant « Prorogation du mode de comptabilité à suivre pour la gestion provisoire des lignes d'Ostende à Armentières et de Furnes à Dunkerque. »

Les 1^{re}, 2^e, 3^e et 6^e sections ont adopté le projet sans observation; mais les 5^e et 4^e sections ont présenté les observations suivantes qui ont été communiquées à M. le Ministre des Travaux publics.

Nous mettons en regard ces observations et les réponses du Gouvernement.

QUESTIONS.	RÉPONSES.		
1 ^o La décomposition du déficit qui existe sur la ligne de l'Ouest de la Belgique par section Anseghem-Ingelmunster et Dixmude-Nieuport est évaluée à 58,580 fr. 85 c ^t .	Voici les recettes brutes de chacune de ces sections en :		
		1877.	1878.
	Anseghem à Ingel-		
	munster . . fr.	59,227 83	114,062 04
	Dixmude à Nieu-		
	port	51,580 65	49,220 40
	ENSEMBLE . fr.	90,808 48	165,282 44

(1) Projet de loi, n° 196.

(2) La section centrale, présidée par M. DE WAEL, était composée de MM. WASHER, LIPPENS, MALLAR, VAN ISEGHEM, DE BRUYN et BIEBUYCK.

QUESTIONS.

RÉPONSES.

2° Si l'administration, en vue de diminuer les dépenses d'exploitation des lignes qui sont en déficit, les exploite et notamment la section de Dixmude à Nieuport qui est une extrémité de ligne provisoirement pour les voitures connues sous le nom de voitures Belpaire.

5° La cause du grand déficit qui existe dans l'exploitation de la partie française de Dunkerque à Furnes qui s'élève à fr. 40.581 06 c°.

4° Les motifs pour lesquels les lignes d'Ostende à Armentières et de Furnes à Dunkerque que le Gouvernement est autorisé à reprendre, n'ont pas encore été reprises par l'État.

Les recettes brutes de la section de Dixmude à Nieuport ont été un peu moins élevées en 1878 qu'en 1877, tandis que les recettes brutes de la section d'Ansegghem à Ingelmunster ont été considérablement augmentées.

Cette augmentation tient à cette circonstance que les transports qui étaient dirigés par Courtrai, Ingelmunster, lorsque les chemins de fer de la Compagnie de la Flandre occidentale et le chemin de fer d'Audenarde à Nieuport faisaient partie d'une seule et même exploitation, sont maintenant dirigés par la voie d'Ansegghem à Ingelmunster qui, dans beaucoup de cas, est plus courte.

Les dépenses d'exploitation des sections d'Ansegghem à Ingelmunster et de Dixmude à Nieuport n'ont pas été établies séparément. Il n'est donc pas possible de dire immédiatement quelle est, pour chacune d'elles, la différence entre les recettes brutes et les dépenses.

Ce n'est que depuis le 1^{er} mai dernier que la section de Dixmude à Nieuport est incorporée au réseau des chemins de fer de l'État, et jusqu'ici l'administration n'y a pas modifié le mode d'exploitation.

Elle examinera les mesures qui pourraient être prises pour y diminuer les dépenses après la saison des bains.

Les dépenses d'exploitation de la section française du chemin de fer de Furnes à Dunkerque, se sont élevées, en 1878, à la somme de fr. 186,307 57 c° et dans ce chiffre, les dépenses afférentes à la gare de Dunkerque, commune aux chemins de fer de la Compagnie du Nord et des chemins de fer de Furnes à Dunkerque, figurent pour fr. 83,429 18 c°. Les charges afférentes à cette gare augmentent donc notablement le déficit.

Le Gouvernement attend pour faire usage de l'autorisation qui lui est accordée, par la loi du 31 mai 1878, de racheter les sections belges de ces chemins de fer, que le sort de leurs sections françaises soit fixé. Le Gouvernement espère que la solution ne se fera plus longtemps attendre.

Le Gouvernement français a présenté à la Chambre des Députés, le 19 de ce mois, un projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée avec la Compagnie du chemin de fer d'Ostende à Armentières pour le rachat de la partie française de cette ligne.

La section centrale voit avec satisfaction que l'administration examinera s'il n'y a pas lieu d'exploiter la section de Dixmude à Nieuport par des voitures Belpaire, qui rendraient aux localités intéressées les mêmes services ; ce serait un moyen de diminuer les frais d'exploitation de la ligne de l'Ouest de la Belgique; le port de Nieuport ayant peu d'importance en moment, les arrivages étant à peine de deux navires par mois, elle insiste sur ce mode d'exploitation et elle le recommande aussi pour la ligne de Furnes à Dunkerque; en employant des voitures Belpaire sur cette ligne, on réduirait peut-être les charges afférentes à la gare de Dunkerque, qui, d'après la réponse du Gouvernement, sont considérables, surtout en présence du peu de transports qui ont lieu sur cette ligne.

La section centrale espère, avec M. Ministre des Travaux publics, que le Gouvernement français se décidera sous peu à la reprise des embranchements des lignes d'Ostende à Armentières et de Furnes à Dunkerque qui se trouvent sur son territoire.

La section centrale vous propose l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
JEAN VAN ISEGHEM.

Le Président,
LÉOPOLD DE WAELE.
